

CODE DE TRANSPARENCE

Fonds actions

- Portzamparc PME ISR
- Portzamparc Entrepreneurs ISR
- Portzamparc Europe PME ISR
- Portzamparc Opportunités ISR

Mars 2024

SOMMAIRE

Présentation du code de Transparence du fonds

1. Liste des fonds concernés par ce code de transparence

2. Données générales sur la société de gestion

- 2a) Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.
- 2b) Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?
- 2c) Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?
- 2d) Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?
- 2e) Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?
- 2f) Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?
- 2g) Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?
- 2h) Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion
- 2i) Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?
- 2j) Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de transparence

- 3a) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?
- 3b) Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?
- 3c) Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?
- 3d) Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?
- 3e) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...) ?
- 3f) A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

4. Processus de gestion

- 4a) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?
- 4b) Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?
- 4c) Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?
- 4d) Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?
- 4e) Une partie des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?
- 4f) Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?
- 4g) Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?
- 4h) Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

5. Contrôles ESG

- 5a) Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

6. Mesures d'impact et reporting ESG

- 6a) Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?
- 6b) Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?
- 6c) Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?
- 6d) La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

1. LISTE DES FONDS CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

| Nom du Fonds | Stratégie | Classe d'actifs | Exclusions pratiquées | Documents |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Portzamparc PME ISR | Stratégie dominante ESG Renforcé | Actions France Petites et moyennes capitalisations | Non-respect des standards suivant : - UN Global Compact - politiques sectorielles BNP Paribas dans les secteurs de l'huile de palme, pâte à papier, agriculture, pétrole et gaz non-conventionnels, production d'énergie à partir du charbon, industrie minière, défense, énergie nucléaire | DICI Prospectus Reporting mensuel |
| Portzamparc Entrepreneurs ISR | Stratégie dominante ESG Renforcé | Actions Europe moyennes capitalisations | Exclusion totale des activités et biens suivant : - Tabac et activités liées - Armes controversées - Amiante - filets dérivants de plus de 2,5 km - produits contenant des PCB (biphényles polychlorés) - commerce illégal d'espèce ou produit végétal régit par la CITES | DICI Prospectus Reporting mensuel |
| Portzamparc Europe PME ISR | Stratégie dominante ESG Renforcé | Actions Europe Petites et moyennes capitalisations | | DICI Prospectus Reporting mensuel |
| Portzamparc Opportunités ISR | Stratégie dominante ESG Renforcé | Actions des pays de l'Union Européenne | | DICI Prospectus Reporting mensuel |

ARTICLE SFDR : Ces produits ont pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 8 du règlement UE 2019/2088

CATEGORIE AMF : Ce produit intègre des caractéristiques extra-financières dans son processus d'investissement selon une approche fondée sur un engagement significatif au sens de la position-recommandation AMF 2020-03 (Catégorie 1 AMF)

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2A. Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code.

Portzamparc Gestion

Notre site internet : [Le spécialiste des Small & Mid Caps - Portzamparc Gestion](#)

2B. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions **Environnementales, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans sa sélection de valeurs.

Portzamparc Gestion est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI) depuis 2019 et a adopté pour l'ensemble de sa gestion une politique d'investissement responsable. Cette démarche d'investisseur responsable est un des axes de la démarche de **Responsabilité Sociale et Environnementale** (RSE) adoptée par Portzamparc Gestion et qui est formalisée dans la **Charte De Responsabilité Sociale et Environnementale de Portzamparc**.

Vous pouvez consulter notre dernier [Rapport PRI 2020](#). Ce rapport est également disponible sur notre site internet, page [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

Nous prenons en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur l'ensemble de notre gamme d'OPCVM. Selon nous, l'intégration de ces critères ESG dans le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons offre l'opportunité de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et d'analyser les risques financiers, opérationnels et de réputation.

En matière d'investissement durable, notre approche repose sur les convictions suivantes :

- L'intégration ESG participe à obtenir, selon nous, de meilleurs rendements ajustés du risque.
- Investir de manière durable participe à notre engagement proactif dans la transition vers le développement durable de notre économie.
- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir.
- Nous investissons à long terme et pour un avenir durable.
- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable.

Pour Portzamparc Gestion, l'investissement durable repose sur ces piliers. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, l'analyse des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Dans notre démarche d'intégration de critères ESG, une première étape en 2018 a été de travailler avec l'agence de notation extra-financière Ethifinance ce qui nous a conduit à mettre en place notre première grille d'analyse intégrant 15 critères E-S-G nous permettant ainsi de donner un score final à nos portefeuilles et d'en mesurer l'empreinte carbone.

En 2020, Portzamparc Gestion a affiché la volonté de donner une nouvelle dimension à son analyse fondamentale extra-financière. Filiale du groupe BNP Paribas, c'est tout naturellement que nous travaillons aujourd'hui avec l'un des leaders français de l'ISR, BNP Paribas Asset Management. Dans le cadre de cette collaboration, d'un côté nous appliquons la méthodologie ESG de BNPP AM à notre univers d'investissement et, de l'autre, Portzamparc Gestion contribue activement à enrichir le modèle propriétaire de BNPPAM avec notre analyse extra-financière des PME-ETI cotées.

1. L'intégration ESG

Nos gérants prennent en compte de manière systématique les facteurs ESG matériels sur un secteur donné. Conformément à nos convictions, cette démarche leur permet d'identifier les risques et les opportunités dont les autres acteurs du marché n'ont pas nécessairement connaissance, ce qui leur apporte donc un avantage compétitif.

2. Le vote, le dialogue et l'engagement

Nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme.

Nos gérants dialoguent avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

La politique d'engagement et la politique de vote de Portzamparc Gestion sont disponibles à cette adresse : [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

3. Conduite responsable des entreprises, politiques sectorielles et liste d'exclusions

Portzamparc Gestion applique pour tous ses investissements des exclusions ESG fondées sur les 10 principes du **Pacte Mondial des Nations Unies**. Cadre de référence universel d'évaluation des entreprises et applicable à l'ensemble des secteurs industriels, le Pacte Mondial s'appuie sur des conventions internationales portant sur les domaines du respect des droits humains, des droits du travail, de l'environnement et sur la lutte contre la corruption.

Ce cadre normatif est complété par les « **Principes directeurs pour les entreprises multinationales** » rédigés par L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). « *Ces principes directeurs sont des recommandations que les gouvernements adressent aux entreprises multinationales afin de favoriser une conduite raisonnable des entreprises dans les domaines des relations professionnelles, des droits de l'homme, de l'environnement, de la fiscalité, de la publication d'informations, de la lutte contre la corruption, des intérêts des consommateurs, de la science et de la technologie, et de la concurrence* » (source : www.oecd.org)

En complément, Portzamparc Gestion applique les standards environnementaux, sociaux et de gouvernance du Groupe BNP Paribas, formalisés au travers de « Politiques Sectorielles ». Ces politiques promeuvent des standards exigeants et alignés avec des normes internationales, comme les principes du pacte mondial des Nations Unies, afin d'encadrer nos investissements dans les secteurs sensibles.

Elles concernent, à ce jour :

- L'huile de palme, la pâte à papier et l'agriculture. C'est au travers de ces trois politiques que nous adressons notamment la problématique de la déforestation.
- Les secteurs du pétrole et gaz non-conventionnels
- L'extraction minière
- Le secteur de l'énergie nucléaire
- Le secteur de la défense (excluant ainsi les armes controversées telles que mines antipersonnel, armes à sous-munitions ou nucléaires)
- Nous avons annoncé une stratégie de sortie totale du charbon thermique d'ici à 2040

Ces stratégies de sorties ou le non-respect des standards définis dans les politiques sectorielles conduisent à l'exclusion des sociétés du périmètre d'investissement.

En plus des politiques d'investissement, nous appliquons une liste d'exclusion d'activités et de biens :

- Activités principalement liées au tabac,
- Production ou le commerce d'armes controversées,
- Production ou commerce de filets dérivants de plus de 2,5km,
- Fibres d'amiante,
- Produits contenant des PCB (biphényles polychlorés),
- Commerce de toute espèce ou produit végétal ou animal régi par la Convention sur Commerce international des espèces de faune ou de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui ne sont pas autorisé par un permis CITES

La politique de « Conduite Responsable des Entreprises » de Portzamparc Gestion et ses différentes composantes sont également disponibles sur notre site internet : [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#)

2C. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La démarche d'investisseur responsable de Portzamparc Gestion est formalisée dans un document « Notre démarche d'investisseurs responsable » et disponible sur notre site internet : Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion

2D. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Les risques extra-financiers identifiés dans notre Politique d'Investissement Durable ne sont pas seulement d'ordres réputationnels mais aussi réglementaires, opérationnels, juridiques et in fine financiers. On peut les regrouper par quatre grandes catégories: non-respect des droits humains, risques Sociaux (e.g. non-respect des droits fondamentaux des travailleurs, des mauvaises conditions sociales au sein d'une entreprise), risques Environnementaux (pollution, émissions de gaz à effet de serre) et enfin des risques liés à la Gouvernance (pratique de la corruption, non indépendance du conseil d'administration).

Portzamparc Gestion analyse non seulement l'exposition d'une entreprise à ces risques, mais aussi la capacité qu'à cette dernière à les identifier, les prendre en compte dans son modèle d'affaire et ses règles internes, et enfin à les atténuer par des mesures correctives, des investissements dédiés ou encore une gouvernance et des procédures internes appropriées.

Enfin, notre démarche ESG valorise la bonne communication de l'entreprise sur l'identification et la prise en compte de ses risques et impacts ESG. Un reporting exhaustif, centralisé et transparent rendra compte de cette capacité et sera valorisé dans la note.

Ces principaux risques ESG sont pris en compte, préalablement à l'entrée en portefeuille, puisque nos quatre OPCVM labélisés ISR : Portzamparc PME ISR, Portzamparc Entrepreneurs ISR, Portzamparc Europe PME ISR et enfin Portzamparc Opportunités ISR ont pour objectif d'obtenir une note ESG moyenne supérieure à celle de l'univers de comparaison ESG retranché des 20% des plus mauvaises valeurs d'après leur note ESG. Les entreprises déjà détenues et qui ne répondraient plus à ces critères verront leurs pondérations réduites, potentiellement jusqu'à zéro.

Aujourd'hui, le risque climatique (physique, transition, réglementaire) est appréhendé au travers des politiques sectorielles et liste d'exclusion du Groupe BNP Paribas (voir 2.B). Ainsi seules les sociétés répondant aux meilleurs standards dans les secteurs les plus émetteurs et donc sujets aux risques climatiques peuvent faire parties de nos univers d'investissement.

La grille de notation propriétaire utilisée par Portzamparc Gestion a été développée par BNP Paribas Asset Management en capitalisant sur les standards du Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et intègre d'autres fournisseurs de recherche externes ou universitaires. Cette grille prend en compte pour chaque émetteur ses émissions de gaz à effet de serre ou encore l'existence d'un plan crédible de réduction des émissions. Elle rend ainsi compte des risques et opportunités liés au changement climatique.

2E. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les gérants de Portzamparc Gestion (5 personnes)
- Un analyste ESG Portzamparc Gestion
- 25 personnes situées au Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management. Celui-ci recoupe :

- La recherche ESG
- Les spécialistes ESG

Par ailleurs, BNP Paribas Asset Management a désigné des correspondants ESG (les "ESG champions"), notamment au sein de l'équipe de Portzamparc Gestion, qui sont les relais d'informations privilégiées du « Sustainability Centre » en interne et en externe. Des formations et certifications ESG sont mises à disposition de ces collaborateurs.

L'ensemble de notre équipe de gestion est impliqué dans l'activité d'investissement responsable, et œuvre à ce titre quotidiennement pour sélectionner les valeurs les plus prometteuses, pour leurs potentiels mais également pour leurs pratiques ESG. Les gérants travaillent de concert avec l'analyste ESG de Portzamparc gestion. Ce dernier a en charge d'intégrer la donnée ESG dans les outils de gestion, d'analyser les sociétés et d'engager un dialogue constructif avec elles (en binôme avec la gestion) et également de développer notre approche ESG en intégrant les meilleurs standards et label de la place.

2F. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Voir question 2E

2G. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Depuis mars 2019, Portzamparc Gestion est signataire des PRI UNPRI - United Nations- Principles for Responsible Investment (<https://www.unpri.org/>)

[Rapport PRI 2020](#)

2H. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion

A fin février 2023, les encours labélisés ISR représentent 146 M€ soit 91% des encours totaux en gestion collective. Les 9% restant correspondent à des fonds OPCVM dédiés, gérés par Portzamparc Gestion.

2I. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion est de 44 % en a fin février 2023. Les encours totaux regroupent la gestion collective, la gestion sous mandat et la multigestion.

2J. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les 4 fonds actions de Portzamparc Gestion sont ISR :

- Portzamparc PME ISR
- Portzamparc Entrepreneurs ISR
- Portzamparc Opportunités ISR
- Portzamparc Europe PME ISR

Les fonds Portzamparc PME ISR & Portzamparc Entrepreneurs ISR ont obtenu le Label ISR en décembre 2020. Les fonds Portzamparc Opportunités ISR et Portzamparc Europe PME ISR sont candidats au label ISR T4 2022.

Les 4 fonds de la gamme Portzamparc Gestion sont catégorie 1 AMF et article 8 au sens de la réglementation SFDR.

3. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR PRESENTE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

3A. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

La gestion Portzamparc Gestion est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne. Portzamparc Gestion affiche, en particulier, l'ambition de matérialiser l'ADN historique et l'expertise du groupe Portzamparc sur le segment des PME-ETI cotées françaises. Notre volonté : participer au développement et au financement des grandes entreprises de demain, entreprises pourvoyeuses d'emplois futurs et de la croissance à venir.

L'investissement responsable est un axe majeur de notre développement. Nous nous engageons ainsi à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la sélection des valeurs. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance des sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

En matière d'investissement durable, notre méthodologie repose sur les convictions suivantes :

- L'intégration des critères ESG doit permettre d'obtenir, selon nous, de meilleurs rendements corrigés du risque,
- L'engagement est une source d'opportunités plus qu'une contrainte,
- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable,
- Nous sommes des investisseurs de long terme.

Nous souhaitons être acteurs du changement : à la fois pour nos clients, leurs bénéficiaires mais aussi pour la société dans son ensemble. De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion sont multiples et communs à tous les fonds de la gamme :

■ **Approfondir notre connaissance des entreprises et identifier des risques** : l'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance des sociétés et à une meilleure évaluation des risques. Nous approfondissons notre connaissance des entreprises, ce qui nous permet de mieux évaluer leurs risques et donc de réduire le risque de nos investissements. Nous estimons qu'un dialogue renforcé avec les entreprises contribue à améliorer nos processus et les encourage à mieux gérer leurs principaux risques extra-financiers.

■ **Être acteur du changement & accompagner la transition vers une économie plus durable** : la prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Nous identifions ceux ayant un impact social et/ou environnemental positif. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, consommation responsable, respect des droits humains...

■ **Détecter de nouvelles opportunités d'investissement** : au-delà de l'identification des risques, l'intégration des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises qui participent concrètement à la prise en compte des enjeux de développement durable.

L'ensemble de ces objectifs concourt à considérer la prise en compte des critères ESG comme un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par Portzamparc Gestion et sa maison mère Portzamparc, filiale du groupe BNP Paribas.

3B. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Portzamparc Gestion a créé un poste d'analyste ESG au sein de son équipe de gestion. L'analyste travaille en étroite collaboration avec les gérants, le développement commercial et la conformité. Son rôle est de veiller à la bonne intégration des analyses ESG et au suivi des indicateurs de performance Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et des droits humains. L'analyste travaille de concert avec la gestion pour engager un dialogue constructif avec les sociétés détenues en portefeuille, tant sur leurs bonnes pratiques que leurs axes d'amélioration. Ce dialogue a aussi pour but de mieux connaître

ces sociétés et leur stratégie, et d'obtenir d'elles des engagements d'amélioration lorsque ces dernières « pêchent » sur certains aspects des critères E, S ou G. Enfin l'analyste s'assure du bon niveau de transparence de la société de gestion au travers de la publication de rapports extra-financier et d'engagement actionnarial. Notre démarche de labélisation ISR s'inscrit dans cette dynamique d'exigence et de transparence vis-à-vis de notre activité.

Le Sustainability Centre de BNP Paribas Asset Management, créé en 2017, oriente également notre approche en matière d'investissement durable. Il fournit à l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion des recherches, des analyses et des données sur les entreprises et les secteurs d'activité.

Au total, 15 personnes ont été recrutées depuis mai 2018 au sein du Centre, pour un total de 25 experts ESG multidisciplinaires. Au sein de l'équipe de recherche ESG/ISR dédiée de BNP Paribas Asset Management, les analystes compilent l'information publique ESG des émetteurs, interrogent le management des entreprises pour une meilleure compréhension des pratiques de celles-ci et enrichissent leur analyse avec l'aide de spécialistes techniques et experts sectoriels comme les brokers. Ils sont en contact régulier avec les entreprises et les parties prenantes clés. Ils utilisent des travaux de recherche universitaires et institutionnels, et des travaux de la société civile.

Enfin, un croisement avec la recherche d'agences de notation ESG est réalisé en complément.

Nos fournisseurs de données ESG :

| FOURNISSEURS EXTERNES SPÉCIALISÉS | RECHERCHE QUALITATIVE APPROFONDIE | INSTITUTIONS INTERNATIONALES |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sustainalytics <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs Pacte Mondial de l'ONU, controverses ▪ Trucost/S&P/Carbone 4 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Données sur les émissions de CO2 ▪ ISS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recherche sur la gouvernance ▪ Beyond Ratings <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dette souveraine ▪ Vigeo Eiris <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pacte Mondial, controverses ▪ Courtiers ESG et généralistes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contacts avec les entreprises et parties prenantes clés ▪ Travaux universitaires ▪ Recherches de la société civile ▪ Publications officielles des émetteurs | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Eurostat ▪ OCDE ▪ Nations Unies ▪ Banque Mondiale ▪ Agence Internationale de l'Énergie ▪ Organisation Mondiale de la Santé |

Source : BNP Paribas Asset Management

3C. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

La sélection des métriques et pondérations présentes dans le modèle de notation ESG se base sur les critères suivants :

Matérialité des critères ESG – Les indicateurs les plus importants au regard des analyses sectorielles de l'équipe de recherche ESG ont été sélectionnés. La méthodologie propriétaire développée par le Sustainability Center se base sur les standards SASB (Sustainability Accounting Standards Boards)¹ afin de pondérer les critères ESG en fonction des secteurs.

Mesurabilité – Le choix de l'utilisation de mesures de performance (numériques) a été fait pour l'évaluation ESG des entreprises. Il est néanmoins important de noter qu'il existe une quantité limitée de ces métriques, notamment concernant certains enjeux comme ceux liés à la chaîne d'approvisionnement ou au dialogue social par exemple. Dans ces cas précis, nous utilisons des mesures dites de « programmes » ou de « politiques » faisant référence aux actions mises en œuvre par les entreprises.

Disponibilité, qualité, biais et corrélation des données – Une analyse approfondie des données de nos fournisseurs a été effectuée pour évaluer la qualité, les biais potentiels et la corrélation des données sur chacun des émetteurs de notre univers

¹ Disponibles pour 77 secteurs, les standards SASB identifient les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels pour la performance financière du secteur.

d'investissement. Cela nous a permis de supprimer les duplications de données (au sein de notre « data model »), et de garantir des contributions adéquates à la présélection des métriques les plus pertinents pour chacun des secteurs.

Il découle de ces 3 critères une surpondération des métriques de performances et des métriques numériques au sein du modèle de notation ESG. Ci-dessous, la définition des différentes métriques du modèle de notation ESG :

- **Performance** (pondération de 62%, dont 26% pour les incidents) : les mesures de performance sont des points de données numériques quantitatives ou des événements réels et des résultats mesurables. Cela comprend, par exemple, les émissions de GES, la consommation totale d'énergie, le turnover, le pourcentage d'employées féminines. Les controverses et les incidents constituent un sous-ensemble important de mesures de performance du modèle. Ils reflètent des événements indésirables réels survenus dans une entreprise et liés à des problèmes ESG spécifiques.
- **Programmes** (pondération de 26%) : ces indicateurs signalent l'existence d'un programme pour atteindre un objectif ou une cible. Cela peut être des programmes d'énergie renouvelable, de diversité des employés ou de surveillance de la chaîne d'approvisionnement. La qualité de ces programmes est généralement évaluée par le fournisseur de données et peut inclure un élément de subjectivité dans l'évaluation.
- **Politiques** (pondération de 12%) : Ces critères indiquent la présence d'une politique ou d'une pratique commerciale, comme les politiques de discrimination, la confidentialité des données ou les politiques de sécurité de la chaîne d'approvisionnement. La plupart de ces divulgations ESG sont de nature qualitative. Il convient de noter que les fournisseurs de données actuels ajoutent parfois une analyse critique lors de l'évaluation de l'existence de ces politiques et les indicateurs peuvent être sujets à des ajustements.

Sur la base des éléments décrits ci-dessus, nous avons adopté un processus itératif pour sélectionner des critères et des pondérations appropriés pour chaque secteur. Les critères sont classifiés par thème. En moyenne, nous utilisons 37 critères par secteur pour calculer le score ESG d'une entreprise. Pour des raisons de cohérence et de communication, les critères de chaque entreprise sont regroupés en 11 thèmes communs.

Classification de nos critères par thème :

| Pilier et poids | Thème | Poids moyen | Description |
|--------------------------|---------------------------------------------|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Environnement (31.6%) | Gestion des risques environnementaux | 8,1% | Politiques et programmes pour saisir le cadre mis en place pour aborder la gestion des risques environnementaux |
| | Ressources naturelles, émissions et déchets | 5,0% | Mesures pour évaluer les performances réelles sur l'utilisation des ressources, les émissions et les déchets |
| | Changement climatique | 12,2% | Mesures liées au changement climatique, y compris l'intensité carbone, les émissions de GES, etc. |
| | Incidents environnementaux | 6,3% | Controverses ou scandales liés aux problèmes environnementaux. |
| Social (32.7%) | Gestion du capital humain | 8,2% | Traitement du capital humain, y compris la formation, le roulement du personnel, la diversité et la discrimination |
| | Santé et sécurité | 3,0% | Évaluation de la gestion de la santé et de la sécurité, taux de blessures, décès |
| | Parties prenantes externes | 10,1% | Mesures relatives à la chaîne d'approvisionnement, aux communautés locales, à la sécurité des produits |
| | Incidents sociaux | 11,4% | Controverses ou scandales liés à des problèmes sociaux |
| Gouvernance (35.8%) | Préparation à l'éthique des affaires | 7,7% | Politiques et programmes pour saisir le cadre mis en place pour aborder la gouvernance d'entreprise ou l'éthique des affaires |
| | Gouvernance d'entreprise | 20,0% | Des mesures mesurables pour évaluer le rendement sur des questions clés telles que l'indépendance des administrateurs, la diversité, etc. |
| | Incidents de gouvernance | 8,1% | Controverses ou scandales liés aux problèmes de gouvernance |

3D. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

Dans le cadre de la recherche climatique, BNP Paribas Asset Management a mis en place différentes actions afin d'intégrer ces enjeux au sein de nos processus d'investissement. Les analystes ESG ont adaptés ces actions en fonction de la nature du risque (risque de transition et risque physique). L'intégration de ces risques est encore en cours dans la plupart des équipes d'investissement de BNP Paribas Asset Management ainsi que celle de Portzamparc Gestion.

1. Le risque de transition

Afin de limiter le risque de transition sur l'ensemble de nos portefeuilles, nous avons mis en place les actions suivantes :

Une approche sectorielle spécifique : grâce à son expérience et à son expertise, l'équipe de recherche ESG de BNP Paribas AM intègre pleinement les enjeux climatiques au sein de chacune de leurs analyses sectorielles. En effet, la notation intègre par exemple la quantité de carbone émise par les émetteurs (et donc leur capacité à la mesurer), l'existence et la solidité d'un programme de réduction de ces émissions ou encore la capacité de l'entreprise à développer et commercialiser des biens et services durables et donc moins sujets au risque de transition ou de réglementation. Ainsi, les notations ESG qui en ressortent sont le reflet de la prise en considération du risque de transition

Cette information et ces études sont à disposition des gérants ce qui leur permet d'intégrer ces risques dans leur décision d'investissement.

La mise en place d'une politique « charbon » :

- Portzamparc Gestion exclut les entreprises qui génèrent plus de 10 % de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique et/ou qui représentent 1% ou plus de la production mondiale. Cette limite de production mondiale permet d'identifier les entreprises dont le chiffre d'affaires lié au charbon est inférieur à 10 %, mais qui sont néanmoins responsables d'une part significative de la production totale de charbon thermique.
- Les producteurs d'électricité ayant une intensité carbone supérieure à la moyenne mondiale de 2017, soit 491gCO₂/kWh, seront également exclus. D'ici 2025, en ligne avec l'Accord de Paris et se basant sur le scénario SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), cette limite sera progressivement

réduite à 327 g CO₂/kWh.

- Les producteurs d'électricité qui développent de nouvelles capacités de production d'électricité produite à partir du charbon
- Tout producteur d'électricité qui aurait encore une part de capacité énergétique produite à partir du charbon : à partir de 2030 pour les entreprises de l'Union Européenne et des pays de l'OCDE, à partir de 2040 dans le reste du monde.

Calcul et publication de l'empreinte carbone

Nous calculons l'empreinte carbone de nos fonds actions

Intégration du changement climatique dans notre politique de vote :

Notre politique de vote intègre le changement climatique. En effet, si la société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO₂ ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter au changement climatique, alors Portzamparc pourra s'abstenir :

- sur l'approbation des comptes,
- de donner son aval aux quitus des administrateurs et mandataires sociaux,
- de voter en faveur de la nomination des administrateurs.

2. Les risques physiques :

Les travaux de BNP Paribas Asset Management sont particulièrement axés sur les risques liés à la transition. En complément, BNP Paribas Asset Management a récemment requis les services d'un fournisseur de données spécialisé dans l'évaluation du risque physique. Il nous fournira un score que nous intégrerons directement dans notre modèle de notation ESG.

Les scores de risque physique comprennent trois composantes clés :

- Risque opérationnel,
- Risque d'approvisionnement,
- Risque de marché.

Chaque dimension du risque est notée sur une échelle de 0 à 100. Les scores sont normalisés de manière à ce que le risque climatique des entreprises puisse être comparé à travers différents portefeuilles.

3. Le risque de responsabilité

Intégration du risque de responsabilité dans le modèle de notation ESG : le risque de responsabilité fait partie intégrante de notre méthodologie de notation ESG. Nous sommes en mesure d'évaluer cet aspect à la fois de manière quantitative et qualitative. Nous avons des contacts privilégiés avec les émetteurs dans lesquels nous investissons pour recueillir des informations qualitatives, ce qui nous permet de garantir l'exactitude des informations utilisées lors des analyses. En créant un cadre analytique solide autour de la recherche ESG, nous sommes en mesure de porter un jugement indépendant sur les engagements des entreprises en matière d'exposition aux différents risques climatiques et ainsi d'évaluer les niveaux de responsabilité auxquels les émetteurs sont confrontés.

L'ajustement qualitatif de la notation ESG prend en compte une analyse prospective basée sur la stratégie, la vision et les ambitions d'une entreprise. Cette analyse ESG est enrichie par plusieurs sources de recherches externes.

Identification des controverses : Le risque de responsabilité est également intégré grâce à un outil de suivi des controverses de BNP Paribas Asset Management. Ainsi, toutes les entreprises sont surveillées via un flux d'information permanent provenant de sources pertinentes (brokers, données publiques, médias, etc)

Plus une entreprise est confrontée à un nombre important de controverses, plus le risque de réputation pour nos fonds est important. Toutes les controverses sont classées du niveau 1 (la moins grave) au niveau 5 (la plus importante). La classification prend en compte l'impact de l'incident (gravité et nombre), le niveau de récurrence, la responsabilité et le caractère exceptionnel, la réponse et la gestion par l'entreprise. Ces controverses sont reflétées dans la notation de l'émetteur.

3E. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Portzamparc Gestion met en place une approche d'exclusion normative et sectorielle, combinée à une approche visant à privilégier les entreprises qui appliquent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

1. Les exclusions sectorielles et normatives

La sélection des titres détenus par nos fonds est soumise à des filtres correspondants aux obligations liées au **Pacte Mondial des Nations-Unies** et aux critères d'exigence définis dans **les politiques sectorielles de BNP Paribas**.

Les principaux indicateurs utilisés dans chacun de ces processus sont donnés à la question 3C (ci-dessus).

2. Notre processus de sélection de titres pour les portefeuilles ISR

Suite aux exclusions normatives et sectorielles, nous appliquons notre méthodologie d'analyse et de notation ESG. L'objectif est d'identifier et sélectionner les sociétés les plus respectueuses des critères ESG. Notre méthodologie est composée en 4 étapes.

a) Sélection, mesurabilité et pondérations des indicateurs ESG utilisés

La sélection des critères ESG et poids est décrite dans la question 3C.

b) Evaluation ESG par groupe de référence

Notre cadre de notation reflète le fait que les risques et opportunités ESG ne sont pas toujours comparables entre les secteurs et régions. Par conséquent, nous évaluons et notons toutes les entreprises de notre univers d'investissement par rapport à un groupe dit de « référence » défini à la fois par le secteur d'activité et la zone géographique (par exemple, « Europe Financial »). Chaque émetteur commence avec un score de base « neutre » de 50 auquel nous ajoutons ou soustrayons les contributions de chaque statistique. Un émetteur reçoit une contribution positive s'il a une performance supérieure à la moyenne de ses pairs. Un émetteur reçoit une contribution négative s'il a une performance inférieure à la moyenne de ses pairs. Le résultat global est un score ESG quantitatif allant de 0 à 99, avec la possibilité de voir comment chaque pilier ESG a amélioré ou pénalisé le score final.

Les objectifs de ce processus sont :

- 1) L'optimisation de la comparabilité des informations - La sélection de « groupes de référence » réduits permet de garantir des comparaisons significatives. Des « groupes de référence » réduits peuvent également permettre la sélection de mesures spécifiques au secteur ou au sous-secteur et ainsi affiner l'analyse ESG.
- 2) La maximisation de la taille des groupes de référence - Maintenir des tailles d'échantillons appropriées permet de garantir des scores ESG pertinents. Par exemple, au sein d'un « groupe de référence » trop petit (5 entreprises), il peut s'avérer difficile d'en déduire une performance relative pertinente.
- 3) Minimiser les biais involontaires - Contrôler les différences régionales et sous-sectorielles permet de maintenir des scores ESG pertinents par secteur et/ou par zone géographique en fonction des critères ESG utilisés pour l'évaluation des émetteurs.

c) Revue et contrôle des données ESG

En plus d'affiner et de combiner les données provenant de tiers, nous intégrons les informations issues des recherches approfondies du Sustainability Centre par les analystes ESG sur des questions importantes (par exemple, le changement climatique) et les connaissances liées à l'interaction et au dialogue de notre équipe de gestion avec les entreprises.

Ces informations qualitatives sont utilisées de deux façons :

- « **Data correction** » - Nous définissons les corrections de données comme des ajustements aux données fournies par un tiers. Cela comprend le traitement de la disponibilité des données (manque de couverture d'une métrique ou d'un émetteur) et l'évaluation de la qualité des données (données anciennes ou inexactes). Ces ajustements sont apportés directement aux données sous-jacentes (data point) du modèle de notation ESG. Il s'agit d'ajustements périodiques en fonction de l'actualisation des données ESG que nous recevons.

- « **Qualitative Overlay** » - Nous définissons les « qualitative overlay » comme des ajustements sur un pilier ESG (E, S, G) pour fournir des informations additionnelles à notre modèle ou pour capturer de nouvelles informations qui ne sont pas reflétées par les mesures de notre modèle ESG. Il s'agit ici d'ajouter une analyse qualitative supplémentaire grâce à l'expertise sectorielle des analystes ESG du Sustainability Centre et du résultat des dialogues que l'équipe de gestion entretient avec le management de l'entreprise.

Cet ajustement peut faire suite à un écart entre une politique et la performance environnementale ou sociale d'une entreprise. Cela peut également faire suite à un dialogue constructif avec l'émetteur. Par exemple, si nous sommes convaincus que l'entreprise en question s'améliore sur un certain nombre de paramètres de notre modèle, nous pouvons « projeter » cette amélioration en incorporant un « overlay » reflétant nos attentes en termes d'amélioration.

Ces ajustements sont agrégés et communiqués au niveau du pilier. De cette manière, l'overlay qualitatif peut se référer à des problèmes plus prospectifs et peut également aider à réduire le délai entre l'annonce d'une nouvelle politique ou stratégie d'une entreprise et le temps nécessaire pour que ces informations soient capturées par des données tierces.

La refonte du modèle de notation de BNP Paribas Asset Management, introduit la possibilité pour l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion de suggérer à la fois des corrections de données mais également des ajustements qualitatifs. Un gérant peut donc apporter une contribution significative à l'analyse ESG en se basant sur sa propre expertise sectorielle. Il s'agit d'une « co-construction » entre l'équipe de gestion de Portzamparc Gestion et le Sustainability Centre dans l'évaluation ESG des émetteurs.

d) Score ESG final

Le score ESG qualitatif et quantitatif combiné varie de 0 à 99. Les émetteurs sont classés par décile par rapport à leurs pairs. Les émetteurs exclus de l'investissement (par le biais de notre politique de conduite responsable des affaires) reçoivent un score de 0. Les scores ESG sont mis à jour au moins annuellement.

Nos équipes d'investissement utilisent les scores et la recherche ESG de différentes manières. Ils facilitent :

- Intégration ESG dans les processus d'investissement, car l'identification des forces et faiblesses ESG des émetteurs éclairent nos décisions d'investissement
- Gestion des investissements : activités telles que l'engagement avec les entreprises, l'utilisation de notre influence en tant qu'investisseur pour conduire un changement positif dans les domaines de préoccupations identifiées
- Rapports et transparence : par exemple, reporting sur les scores ESG et carbone du portefeuille par rapport à l'univers d'investissement
- Conduite responsable des affaires : mise en œuvre de politiques
- Développement de nouveaux produits : développer des produits d'investissement durables qui sont alignés sur les thèmes ESG ou les exigences des investisseurs

Enfin une évaluation est ainsi formulée en fonction du décile attribué :

| | |
|----------------|---------------------|
| Déciles 1 à 3 | Evaluation positive |
| Déciles 4 à 7 | Evaluation neutre |
| Déciles 8 à 10 | Evaluation négative |

A l'issue de la procédure de scoring, chaque émetteur est alors classé au sein d'un décile. Cette méthode nous permet d'identifier toutes les entreprises dans nos portefeuilles avec un décile entre 8 à 10 (c'est-à-dire avec une évaluation globale négative) et avec lesquelles nous souhaitons conduire un engagement proactif. Nous les sollicitons pour les rencontrer en priorité afin de les accompagner dans l'amélioration de leur démarche.

3F. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Chaque secteur est rattaché à un analyste spécialisé de BNP Paribas Asset Management, chargé de la révision des scores ESG, de la production d'une revue sectorielle, du suivi des controverses et du dialogue avec les entreprises, régulièrement mis en place dans le cadre du processus d'engagement. Chaque analyste revoit les scores ESG de son secteur sur une base annuelle voire plus fréquemment si besoin, notamment dans le cadre de l'initiation d'une analyse qui nécessite des allers-retours avec les sociétés. Ces révisions sectorielles peuvent donner lieu à des « overlays », c'est-à-dire des ajustements des scores ESG, à la hausse ou à la baisse, selon la thématique qui aura été approfondie.

Une échelle de notation manuelle des controverses a été adoptée afin de refléter l'impact unique, asymétrique et exponentiel des différents niveaux de controverses sur les entreprises. Nous reconnaissons que l'interprétation des controverses est subjective et notons que dans le cadre du processus d'examen qualitatif, le niveau de controverse est un domaine clé.

En parallèle, un suivi continu permet d'introduire des éléments d'actualité dans l'analyse des entreprises et d'actualiser au cas par cas les évaluations ESG.

4. PROCESSUS DE GESTION

4A. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Nous respectons le critère suivant : la note ESG du fonds doit être supérieure à celle de son univers de comparaison ESG après exclusion des 20% des valeurs les moins bien notées (pondérées au sein de l'univers dit « ESG » en capitalisation flottante). Les notes du fonds et de son univers sont les moyennes des notes de leurs composantes pondérées par les actifs.

Les sociétés ayant une mauvaise notation ESG verront leur poids être ajustés au cas par cas. A l'inverse les sociétés qui ont une bonne note ESG seront renforcées dans le portefeuille.

Méthode d'élimination de 20% des valeurs les moins bien notées de l'univers de comparaison (% en capitalisation) :

Afin d'écartier les 20% des valeurs les moins bien notées (pondérations calculées en capitalisation), nous devons établir un classement des sociétés par note ESG globale. Dans le but de neutraliser les cas où deux sociétés (ou filiales d'un même groupe d'affaire) ont la même note et ne peuvent donc être classées, l'ordre est établi en utilisant une variable aléatoire infinitésimal qui, ajoutée à la note, permettra de différencier toutes les valeurs tout en respectant leur distribution sur l'échelle de 0 à 100.

Zoom sur les univers de comparaison ESG

Portzamparc PME ISR (fonds éligible au PEA-PME)

1. Un univers cœur, représenté par les valeurs l'indice de référence du fonds, le CAC Small
 - 119 valeurs
 - Représentativité de l'indice par rapport à la gestion du fonds : en moyenne, 50 à 65% de l'actif net du fonds (ajusté du cash) est investi sur des valeurs présentes dans l'indice (56% à fin août 2022)
 - Mise à jour de la composition lors de chaque revue trimestrielle de l'indice
2. Un univers satellite, représenté par les valeurs présentes dans le fonds mais absente de l'indice de référence (CAC Small) et donc de l'univers cœur
 - Entre 15 et 25 valeurs en moyenne
 - Mise à jour à J+1 de chaque ajout/sortie d'une valeur non présente dans l'univers cœur

Portzamparc Europe PME ISR (fonds éligible au PEA-PME)

Un univers cœur, représenté par toutes les valeurs européennes éligibles au PEA-PME en 2022 disposant d'un niveau de liquidité minimum de 100k€/jour en moyenne et une capitalisation boursière inférieure à 5Mds€ :

- 791 valeurs
- Mis à jour tous les ans en début d'année pour prendre en compte la nouvelle année d'éligibilité au PEA-PME ainsi que le respect des contraintes de liquidité et de taille de capitalisation

Portzamparc Entrepreneurs ISR (fonds midcaps Europe)

L'univers de comparaison ESG est l'indice Eurostoxx Small avec 75 valeurs.

Portzamparc Opportunités ISR (fonds multicaps Europe)

L'univers d'investissement ESG est composé d'environ 1500 actions cotées de l'Espace Economique Européen.

4B. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction des portefeuilles ?

Comme indiqué dans la réponse à la question 3D, les entreprises ne répondant pas à nos critères d'exigence ESG sont considérées comme à risque ESG fort et leurs poids seront donc ajustés en conséquence au cas par cas.

4C. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Au moins 90 % des émetteurs présents dans le portefeuille du fonds font l'objet d'une analyse ESG. Pour les émetteurs qui ne font pas l'objet de cette analyse, peut s'opérer une prise de contact avec l'entreprise pour permettre la mise en place d'une analyse. Les émetteurs ne faisant pas l'objet d'analyse ESG sont neutralisés, i.e. ils n'ont pas d'influence sur la note globale du portefeuille, ni à la hausse ni à la baisse.

4D. Le processus d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non, pas d'évolution au cours des 12 derniers mois.

Basé depuis toujours sur une approche reposant sur une gestion active et discrétionnaire fondée avec une approche fondamentale et disciplinée de la sélection de valeurs, la stratégie d'investissement s'est enrichie alliant désormais analyse fondamentale, recherche extra-financière et analyse quantitative.

L'analyse fondamentale consiste en un examen approfondi des agrégats financiers de l'entreprise, en partant de ses postes au bilan (capitalisation, endettement...) et en passant par l'analyse de l'activité de l'entreprise (croissance, rentabilité, génération de cash...) et de ses perspectives, tout en tenant compte des ratios boursiers (PER, rendement, PEG,...) de la société cotée.

L'analyse quantitative consiste à classer les sociétés à partir d'un outil propriétaire : le GPS BCAP. C'est un indicateur quantitatif qui permet de cartographier les valeurs dans des phases tendanciennes de façon très factuelle.

La recherche extra-financière est basée sur l'étude de critères ESG, i.e. environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Elle consiste à intégrer une approche d'investissement socialement responsable (ISR) dans la sélection de titres.

Ces analyses sont régulièrement complétées par des rencontres avec les dirigeants des sociétés étudiées.

4E. Une partie des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non.

4F. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Les OPC ne pratiquent ni le prêt ni l'emprunt de titres.

4G. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ?

Portzamparc PME ISR : le fonds peut utiliser des dérivés dans la limite de 10% et l'utilisation est liée à de la couverture de change pour des titres non libellés en Euro (SEK, NOK, DKK...).

Portzamparc Entrepreneurs ISR : le FCP pourra intervenir sur les marchés des futures et options (sur indices actions et sur actions) et sur les titres intégrant ces dérivés négociés sur des marchés réglementés dans une optique de couverture du portefeuille et/ou d'optimisation de l'exposition au risque actions : l'engagement sera inférieur à 20% de l'actif.

Portzamparc Europe PME ISR : le FCP pourra intervenir sur le marché des futures et options sur indices actions et sur actions et sur les titres intégrant ces dérivés négociés sur des marchés réglementés dans une optique de couverture du portefeuille et/ou d'optimisation de l'exposition au risque actions. Afin de réaliser son objectif de gestion, par des opérations de couverture ou d'exposition aux risques de taux et aux risques actions, et en dehors des titres de créances (obligations convertibles et titres assimilés), le Gérant pourra aussi investir dans d'autres titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants,...) dans la limite de 100% de l'actif net.

Portzamparc Opportunités ISR : le FCP pourra intervenir sur le marché des futures et options sur indices actions et sur actions et sur les titres intégrant ces dérivés négociés sur des marchés réglementés dans une optique de couverture du portefeuille et/ou d'optimisation de l'exposition au risque actions : le risque action sera limité à 110% et sera au minimum de 60%.

Les valeurs hors zone euro du portefeuille pourront être protégées contre le risque de change par l'utilisation de warrants, futures, ventes à terme (net des achats) ou forwards de change. Le FCP ne peut en aucun cas recourir aux produits dérivés de crédit.

4H. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Pour Portzamparc PME ISR, Portzamparc Entrepreneurs ISR, Portzamparc Europe PME ISR & Portzamparc Opportunités ISR :

Le niveau d'exposition du FCP est inférieur à 10 % en parts ou actions d'autres OPC (OPCVM ou FIA). Il pourra détenir des parts ou actions d'autres OPC sélectionnés parmi des OPCVM/FIA français ou OPCVM européens relevant de la directive 2009/65/CE. Le Gérant choisira des OPC investis eux-mêmes en actions de petites et moyennes capitalisations, et/ou des OPC lui permettant d'investir, temporairement, des liquidités ; les OPC détenus pourront être gérés par Portzamparc Gestion ou par une société de gestion liée à Portzamparc Gestion.

La trésorerie est investie dans un OPCVM monétaire ISR.

5. CONTROLES ESG

5A. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Un contrôle pré-trade est effectué avant chaque opération grâce à nos outils internes. Il permet de vérifier que l'investissement est bien conforme aux politiques d'exclusions de Portzamparc Gestion.

Un contrôle de second niveau est réalisé sur une base mensuelle par le RCCI qui s'assure que le stock des valeurs composant le portefeuille des fonds ne détient pas de valeurs exclues au regard de nos politiques sectorielles

Ce contrôle est basé sur la liste des titres non éligibles comparée aux portefeuilles des fonds.

Afin de vérifier le respect des critères de labélisation ISR, un contrôle indépendant effectué par une tierce-partie (auditeur) et annuellement sera réalisé et donnera lieu à une synthèse transmise à la direction de Portzamparc Gestion. Ce contrôle a été défini afin de s'assurer du respect des règles ESG fixées par la gestion des fonds de la gamme Portzamparc Gestion (cadre procédural, respect des règles d'exclusions, respect des critères d'obtention du Label ISR, etc)

Nous visons une note ESG du fonds significativement supérieure à celle de son univers de comparaison ESG. Les ratios ESG sont envoyés quotidiennement et contrôlés minimum deux fois par semaine. Une fiche de suivi de ces ratios est automatiquement envoyée aux gérants et la RCCI de Portzamparc Gestion.

Sur la base de ce contrôle métier, un contrôle trimestriel formalisé sera effectué par la RCCI afin de contrôler 2 aspects spécifiques :

- l'exclusion des titres dont les entreprises profitent de revenus d'activités dans le charbon métallurgique, à savoir revenus >à 10% du revenu total.

Ce contrôle se basera sur les portefeuilles à la fin de mois sur les 3 mois de la période concernée.

- La correcte réalisation des contrôles de 1er niveau métier, et la mise en œuvre de corrections le cas échéant dans un délai raisonnable.

Le contrôle sera transmis à la direction en même temps que les contrôles relatifs à la bonne exécution des contrôles de 1er niveau de la gestion collective (respect des ratios).

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

Uniquement les fonds labélisés ISR Portzamparc PME ISR et Portzamparc Entrepreneurs ISR sont concernés

6A. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

La qualité ESG des fonds est évaluée par rapport aux indicateurs d'impact (cf. question 6B) et ce en comparant le fonds à son indice de référence. De plus, les fonds font l'objet d'un calcul d'empreinte carbone.

6B. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Le rapport extra-financier de chaque fonds fournit des informations concrètes sur la mise en œuvre de sa politique d'investissement ISR. Le portefeuille du fonds est comparé à son indice de référence (ou univers pour Portzamparc Europe PME ISR) au moyen de plusieurs indicateurs- de performance (indicateur environnemental – indicateur social – indicateur droit humain - indicateur gouvernance).

- Pour le **volet environnemental**, nous suivons un indicateur rendant compte de la solidité du **Système de Gestion Environnemental** des émetteurs, du portefeuille et de son indice de référence
- Pour le **volet social**, un indicateur rendant compte de la solidité et de l'ambition du **Programme de Diversité** de l'entreprise
- L'indicateur sur les **droits humains** portera sur l'existence et la solidité d'un **Programme de Lanceur d'Alerte**. Compte tenu de l'exposition géographique de Portzamparc Gestion à l'Europe et la France en particulier, nous avons veillé à sélectionner un indicateur pertinent compte tenu du profil des émetteurs et des législations locales déjà en place.
- Pour le **volet gouvernance**, c'est un indicateur reflétant **l'Indépendance du Conseil d'Administration** qui sera suivi.

Ces 4 indicateurs seront également des axes d'engagement auprès des sociétés en portefeuille, dans une logique d'amélioration continue.

Pour répondre également aux exigences du LABEL ISR, les 4 fonds (Portzamparc PME ISR & Portzamparc Entrepreneurs ISR, Portzamparc Europe PME ISR & Portzamparc Opportunités ISR) devront s'engager à obtenir un meilleur résultat sur au moins 2 des 4 indicateurs sélectionnés ci-dessous

- Portzamparc Europe PME ISR : Programme de diversité (taux de couverture >70 %) et Programme de lanceur d'alerte (taux de couverture > 90 %)
- Portzamparc Opportunités ISR : Programme de diversité (taux de couverture > 70 %) et Environmental Management System (taux de couverture > 90 %)
- Portzamparc PME ISR : Indicateurs Programme de diversité (taux de couverture > 70 %) et Programme de lanceur d'alerte (taux de couverture > 90 %)
- Portzamparc Entrepreneurs ISR : Programme de lanceur d'alerte (taux de couverture > 70 %) et Indépendance du Conseil d'Administration (taux de couverture > 90 %)

Cette surperformance sur ces deux indicateurs extra financiers (par fonds) devra être supérieure au benchmark de référence pour Portzamparc Opportunités ISR, Portzamparc PME ISR, Portzamparc Entrepreneurs ISR et supérieure à son univers de comparaison ESG pour Europe PME ISR.

En cas de dépassement, la mise en œuvre des corrections s'effectuera le cas échéant dans un délai raisonnable.

Nous regarderons toujours le décile moyen du portefeuille afin de démontrer que le portefeuille est investi dans des titres ayant de meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance que son indice de référence.

Nous continuerons de suivre l'intensité carbone, indicateur clé qui nous permet de mesurer notre impact sur le climat et qui permet de comparer le niveau d'émissions de gaz à effet de serre entre le portefeuille et celui de son indice de référence.

6C. Quels sont les supports médias permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

La promotion de l'ISR auprès de nos clients passe principalement par :

- La production et la mise à jour de nombreux documents : reporting mensuel, fiche produit, rapport extra-financier, plaquettes, inventaire de portefeuille
- Des actions de formation dédiées à l'ISR que ce soit via nos sites internet ou lors d'interventions directes auprès de nos équipes

L'ensemble des éléments associés à Notre Engagement Responsable sont disponibles sur notre site internet, page « [Notre engagement responsable - Portzamparc Gestion](#) ».

6D. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Portzamparc Gestion publiera les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement sur son site internet : [Le spécialiste des Small & Mid Caps - Portzamparc Gestion](#)

Le détail des votes par portefeuille (pour les fonds ayant obtenus le label ISR) est disponible sur la page dédiée de chacun des supports sur notre site internet.

ATTENTION : Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Les fonds décrits présentent un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI des fonds. Avant de souscrire, vous devez lire la version la plus récente du prospectus et du DICI disponibles gratuitement sur notre site : [Le spécialiste des Small & Mid Caps - Portzamparc Gestion](#)

Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir.

AVERTISSEMENT

Portzamparc Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP 97-77, constituée sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 10 rue Meuris 44100 Nantes, France, RCS Paris 326 991 163, et son site web : www.portzamparcgestion.fr

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille. Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial. Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.portzamparcgestion.fr



Portzamparc Groupe BNP Paribas



Portzamparc_AM